

*Impôt sur les revenus pétroliers—Loi*

tellement réduit leur activité qu'il n'y a pour ainsi dire pas de prospection qui se fait aux États-Unis. Elles ont réduit la prospection partout. Pourtant, elles n'ont pas été lésées, bousculées ou entravées, pour emprunter les termes du député de Lethbridge—Foothills qui considère comme socialiste tous ceux qui sont à gauche de Genghis Khan, par un gouvernement libéral aux États-Unis. Alors pourquoi ont-elles fait des réductions aussi draconiennes?

**M. Edwards:** Madame la Présidente, c'est toute une entrave lorsque 472 tours de forage partent de l'Alberta pour le Montana, le Wyoming et le Colorado ou encore pour l'Oklahoma et le Texas, sinon pourquoi dépenserait-on 75 000 \$ pour en déménager une seule aux États-Unis?

**M. Orlikow:** J'invite mon honorable collègue à m'accompagner à la bibliothèque du Parlement. Nous pourrions alors feuilleter un récent numéro du *New York Times* et voir une photo prise dans les champs pétrolifères du Texas, où des centaines de tours de forage rouillent sur place et seront bientôt démantelées. Il ne s'agit pas de 1981 ou 1982, alors que les tours de forage quittaient l'Alberta pour les États-Unis. Elles sont immobilisées à l'heure actuelle, car il n'y a aucun profit à faire. Pourquoi les entreprises viendraient-elles faire de la prospection au Canada, alors que le prix y est aussi bas qu'il l'est aux États-Unis et qu'elles ne peuvent entrevoir un profit dans un avenir prévisible?

Les conservateurs doivent cesser de rejeter le blâme sur le Programme énergétique national et reconnaître que les cours mondiaux, qui étaient élevés à l'époque et sont bas maintenant, influent énormément sur les décisions de ces entreprises privées ou publiques.

**M. Edwards:** Madame la Présidente, le député a posé une question implicite intéressante. Tout ce que je peux conclure, c'est qu'il semble être en faveur du maintien de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. De la part d'un député de l'Ouest, je ne peux que l'attribuer à son honnêteté idéologique. Je ne l'accuserai jamais d'autre chose, connaissant et respectant son allégeance politique. Cependant, il est insensé de laisser entendre qu'il serait judicieux de continuer à appliquer une taxe de ce genre aux entreprises appartenant à des Canadiens, qui luttent pour ne pas disparaître et qui, dans bien des cas, sont la pierre angulaire de l'économie de l'Alberta, de la Saskatchewan et du sud du Manitoba. Je suis persuadé que ce point de vue intéressera vivement l'électorat de l'ouest du pays.

**M. Orlikow:** Madame la Présidente, le député peut aller voir dans le hansom et il s'apercevra que je n'ai jamais dit que je m'opposais à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Je prétends plutôt qu'il devrait songer sérieusement au fait que, pour assurer nos approvisionnements, étant donné le faible prix de l'énergie à l'heure actuelle, il faut absolument que l'industrie et les gouvernements collaborent. Les gouvernements doivent offrir un régime fiscal ou un prix plancher ou une autre méthode permettant aux entreprises énergétiques de continuer à exercer leur activité au lieu de fermer leurs portes et de disparaître. Voilà une chose à laquelle les conservateurs n'ont jamais voulu réfléchir.

**M. Edwards:** Madame la Présidente, je serais fort heureux de feuilleter le hansom, afin de connaître la position du député. Je prendrai également un grand plaisir à voir où va son vote.

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Madame la Présidente, je suis au courant de l'entente selon laquelle, à 18 heures il a été convenu d'achever l'examen de la mesure à cette étape-ci de l'étude du projet de loi, et je serai donc brève.

Le projet de loi à l'étude, le C-17, vise à supprimer l'impôt de 1980 sur les revenus pétroliers. Cet impôt était prélevé dans le cadre du PEN et il convient de l'examiner dans le contexte des projets de loi connexes prévoyant des mesures comme les encouragements au secteur pétrolier et la part de l'État. À l'époque où la mesure avait été présentée, les prix de l'énergie étaient élevés. Cet impôt frappait les recettes nettes d'exploitation des producteurs de pétrole et de gaz une fois déduits leurs frais d'exploitation. Au moyen de cet impôt controversé prélevé à la tête du puits, le gouvernement fédéral a cherché à obtenir une tranche des recettes pétrolières et gazières. En fait, sa part était considérable. L'impôt sur les revenus pétroliers rapportait de fortes sommes au trésor fédéral, près de 6,6 milliards de dollars de 1983 à 1985. Pour la seule année 1985, le chiffre s'élève à 2,5 milliards. Ces fonds ont servi à la mise en oeuvre de programmes, notamment d'économie de l'énergie, de remplacement du pétrole, des énergies renouvelables, des sources d'énergie de substitution, et de construction de gazoducs. Ces initiatives visaient toutes à réduire la dépendance pétrolière du Canada. En fait, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a rappelé le succès des programmes canadiens d'économie d'énergie. Il a affirmé que les quantités d'isolant thermique installé au Canada depuis six ans avaient permis d'économiser au Canada en 1986 près de 17 millions de barils de pétrole.

Depuis, la situation mondiale a évolué. Le prix de l'énergie s'est effondré. En outre, le gouvernement a supprimé la plupart des programmes de recherche des sources d'énergie renouvelable et d'énergie de remplacement. Voilà ce qui m'inquiète. Je suis d'accord pour que, en période de difficulté, nous donnions un coup de main à l'Alberta avec son programme d'énergie pétrolière, mais je m'inquiète à propos de la sécurité de l'approvisionnement, objectif qu'on semble avoir provisoirement perdu de vue.

● (1750)

C'est la mode de rejeter tout le blâme de la récession sur le Programme énergétique national, comme le député vient de le faire. Il ne faut cependant pas oublier que le secteur pétrolier de la Californie et du Texas, de même que les pays qui dépendent du pétrole, comme le Mexique et le Nigéria, ont aussi frôlé le désastre en raison des conditions difficiles du marché énergétique.

Les députés des deux côtés de la Chambre sont d'accord, je crois, sur la nécessité d'aider le secteur énergétique en ce moment. De notre côté, nous aurions préféré que l'aide soit consentie directement à certains petits producteurs. Ce projet de loi n'attache aucune condition aux allègements qu'il prévoit. L'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers va avantager principalement les grandes multinationales, au coût de 1,5 milliard pour le Trésor fédéral. Ces multinationales, il faut en convenir, totalisent 90 p. 100 de la production pétrolière du Canada, 70 p. 100 de la main-d'oeuvre du secteur et 80 p. 100 de l'impôt sur les revenus pétroliers. Toutefois, elles ne sont pas nécessairement les sociétés pétrolières les plus nécessaires.